



**Maîtrise universitaire/Diplôme
dans le domaine de la pédagogie spécialisée,
orientation éducation précoce spécialisée (MAEPS)**

Référentiel de compétences MAEPS

La formation vise l'acquisition des compétences¹ nécessaires pour pouvoir :

« *exercer une activité de soutien préventif et éducatif auprès d'enfants dont le développement est mis en danger, altéré ou entravé, et effectuer des interventions en conséquence dans le milieu familial* » (CDIP, 2008, art. 3 al. 1).

Compétence générale :

La formation a pour but de permettre à l'étudiant de développer et de construire les compétences nécessaires pour pouvoir exercer une activité de soutien préventif et éducatif auprès d'enfants dont le développement est mis en danger, altéré ou entravé et pour effectuer des interventions en conséquence dans le milieu familial et dans d'autres contextes sociaux et éducatifs auxquels ils participent, dès la naissance et, jusqu'au maximum pour une durée de deux ans, après le début de la scolarité.

Compétence 1 :

Exercer une activité de conseil et de soutien relative aux problèmes qui se posent dans le domaine de l'éducation précoce spécialisée, qui supposent des connaissances relatives aux différentes déficiences ou troubles pouvant entraîner des besoins éducatifs particuliers chez les bébés et jeunes enfants entre 0 et 6 ans. L'accent est mis sur les conséquences (en termes de limitations de capacités) d'une déficience, notamment des déficiences intellectuelles, des troubles envahissants du développement et du polyhandicap.

Compétence 2 :

Utiliser des procédures d'évaluation différenciée et des méthodes d'observation, orientées sur l'enfant et sur son environnement.

Compétence 3 :

Dépister de façon précoce les facteurs qui limitent ou mettent en danger le développement de l'enfant et repérer ses capacités d'apprentissage, ainsi que les facteurs de protection pouvant prévenir ou atténuer l'impact de ces facteurs de risque.

Compétence 4 :

Conseiller, soutenir et accompagner les parents et/ou d'autres personnes chargées de l'éducation de l'enfant, ce qui exige : des connaissances approfondies des modalités d'inclusion possibles ainsi que des prestations spécialisées en vigueur et des législations cantonales concernant les enfants en

¹ La description explicite des compétences visées sert à éviter deux risques, d'une part celui de subir « une logique des contenus, portée par des formateurs ou des lobbies disciplinaires qui souhaitent imposer dans le parcours telles ou telles connaissances pour des raisons sans rapport étroit avec le métier auquel on prétend préparer », d'autre part de subir une « logique des dispositifs de formation, avec le piège connu qui consiste à investir dans une ingénierie de formation qui finit par dicter les objectifs effectivement poursuivis plutôt que de servir des finalités posées au départ » (Perrenoud, 2001).

situation de handicap dès la naissance jusqu'à une transition dans la scolarité primaire; une attention aux risques de discriminations éducatives et sociales des jeunes enfants et de leur famille.

Compétence 5 :

Élaborer et réaliser un projet d'interventions éducatives individualisées qui, après l'analyse des besoins du bébé ou du jeune enfant en situation de handicap et de sa famille s'appliquera dans l'environnement familial, préscolaire et social pour déterminer et atteindre, avec les personnes concernées, des objectifs de soutien et d'éducation.

Compétence 6 :

Collaborer étroitement de manière interdisciplinaire, avec tous les services, institutions, spécialistes et d'autres personnes concernées, des prestations spécialisées, assurances sociales et législation concernant les enfants dès la naissance jusqu'à l'entrée à l'école.

Compétence 7

Se livrer à une réflexion théorique, scientifique et éthique sur les problèmes et tâches à assumer, ainsi que sur les possibilités d'agir pédagogiquement auprès des enfants et de leurs familles.

Compétence 8

S'investir activement dans le travail en équipe.

Compétence 9

Savoir reconnaître ou évaluer par des méthodes explicites le bien-fondé, l'efficacité des mesures éducatives, respectivement de soutien, et leur adéquation par rapport aux différentes situations de l'activité professionnelle.

Compétence 10

Se livrer à une réflexion sur leurs propres compétences personnelles, sociales et professionnelles, et le cas échéant de les adapter et de les développer.

Compétence 11

Planifier leurs propres perfectionnements et leur formation continue.

Compétence 12

Contribuer au développement de la connaissance dans le champ par leurs observations, leurs travaux scientifiques et la diffusion de leurs résultats.